

Publication d'un article dans la revue *Ktèma*

Procédure d'expertise et normes

(11/07/2023)

L'article proposé doit être adressé à Dominique Lenfant, directrice de la revue (dlenfant@unistra.fr).

Il fait ensuite l'objet d'une double évaluation sous forme anonyme par deux spécialistes extérieurs au comité de rédaction (comité de lecture). La directrice et le comité de rédaction s'appuient notamment sur cette double évaluation pour accepter ou non l'article, ou pour suggérer à l'auteur ou l'auteurice des modifications. En cas d'incertitude, ils consultent le comité scientifique.

Prérequis

L'article doit être original. Il doit être totalement achevé et respecter les « consignes aux auteurs ». Tant que dure le processus d'expertise de *Ktèma*, l'article ne doit pas être soumis pour publication ailleurs.

Consignes aux auteurs

Le manuscrit est soumis au format pdf et Word.

Le texte doit être anonyme, c'est-à-dire non signé, sans référence à l'auteur à la première personne (mais à la troisième) et sans remerciements. Ces données pourront être insérées après acceptation du manuscrit.

Les fichiers doivent être anonymisés (les "données personnelles" doivent être supprimées des propriétés du fichier : sous Word, Fichier/Informations/Inspecter le document/Données personnelles/Supprimer).

Le manuscrit sera structuré comme suit :

- titre
- résumé dans une langue au choix (100 mots maximum)
- 5 mots-clés maximum dans la même langue
- résumé en anglais (ou en français, si la langue du premier résumé est l'anglais) (100 mots maximum)
- 5 mots-clés maximum dans cette même langue
- corps de l'article
- bibliographie.

Dans un fichier Word séparé (ayant pour titre le nom de l'auteur), ce dernier indiquera dans cet ordre :

- les prénom et nom de l'auteur
- son adresse électronique
- son institution de rattachement
- son adresse postale (pour l'envoi du volume)

- le titre de l'article
- les deux résumés
- les mots-clés
- le nombre de mots de chaque résumé (max. 100 mots)
- le nombre de signes de l'article (max. 60 000 signes)
- le nombre d'illustrations (max. 8, libres de droits)

Sauf accord spécial, l'article (notes et bibliographie comprises) ne doit pas excéder les 60 000 signes (espaces inclus) ni les 8 illustrations.

Pour les caractères spéciaux, il convient d'utiliser une police unicode.

L'italique est utilisé uniquement pour les titres d'ouvrages et de revues et pour les mots étrangers à la langue d'expression de l'article (par ex. les mots latins).

Les citations doivent être données en langue originale (grec, latin...), puis en traduction dans la langue de l'article.

Chaque illustration doit être transmise en fichier jpg, tif, png ou pdf d'une qualité de 300 dpi minimum.

Aucune illustration ne sera publiée sans autorisation écrite de son auteur ou de ses ayants droit. Les éventuels droits sont à la charge de l'auteur de l'article.

Forme des références

Les noms d'auteurs anciens seront en minuscule (Xénophon).

On peut choisir de donner les noms *in extenso* (Xénophon, *Helléniques*, IV, 2, 6) ou sous forme abrégée (Xen. *Hell.* IV, 2, 6). Si l'on abrège, on peut choisir d'indiquer les livres avec des chiffres romains ou des chiffres arabes (Xen. *Hell.* IV, 2, 6 ou Xen. *Hell.* 4.2.16). Dans tous les cas, on veillera à appliquer le système choisi de manière cohérente au sein d'un même article.

Renvois bibliographiques en note

Les notes incluront des renvois abrégés à la bibliographie finale, qui donnera les références complètes.

Les renvois abrégés donnés en note suivront le modèle [NOM année, p.] : KUHRT 2007, p. 362.

Dans la bibliographie finale (strictement limitée aux références citées dans l'article), la référence suivra l'ordre :

- Nom (en petite capitale),
- initiale du prénom,
- année,
- « titre d'article ou de contribution » (entre guillemets chevrons),
- *livre* (en italique)
ou *revue* (en italique)
- numéro de la revue (en chiffres arabes),
- lieu d'édition en français (pour les livres), lieux pluriels séparés par un tiret demi-cadratin (Londres – New York)
- pages (pour les contributions ou articles).

S'il y a plusieurs auteurs ou éditeurs scientifiques, leurs noms sont séparés par une simple virgule.

Type de publication	Renvoi en note	Référence dans la bibliographie finale
Livre	NOM année, p.	NOM, Initiale du prénom, année, Titre de l'ouvrage, lieu d'édition.
Livre à un auteur	KUHRT 2007, p. 362.	KUHRT, A. 2007, <i>The Persian Empire. A Corpus of Sources from the Achaemenid Period</i> , Cambridge.
Livre à deux auteurs	GOUKOWSKY, FEYEL 2019	GOUKOWSKY, P., FEYEL, C. 2019, <i>Le profil d'une ombre. Études sur les Helléniques d'Oxyrhynchos</i> , Nancy.

Livre réédité	BURN 1984 ²	BURN, A.R. 1984 ² , <i>Persia and the Greeks. The Defence of the West 546-478 B.C.</i> (1 ^{re} éd. 1962), Oxford.
Ouvrage collectif	NOM année	NOM de l'éditeur scientifique, Initiale du prénom (ed.), année, Titre de l'ouvrage, lieu d'édition.
Dirigé par un éditeur scientifique	CUNIBERTI 2017	CUNIBERTI, G. (ed.) 2017, <i>Dono, contro dono e corruzione. Ricerche storiche e dialogo interdisciplinare</i> , Alessandria.
Dirigé par deux éditeurs scientifiques	BRAUND, WILKINS 2000 BOUCHET, GIOVANNELLI-JOUANNA 2015	BRAUND, D., WILKINS, J. (ed.) 2000, <i>Athenaeus and his World. Reading Greek Culture in the Roman Empire</i> , Exeter. BOUCHET, C., GIOVANNELLI-JOUANNA, P. (éd.) 2015, <i>Isocrate. Entre jeu rhétorique et enjeux politiques</i> , Lyon.
Dirigé par plus de deux éditeurs scientifiques	BEARZOT <i>al.</i> 2011	BEARZOT, C., LANDUCCI, F., PRANDI, L. (ed.) 2011, <i>L'Athenaion politeia rivisitata</i> , Milan.
Contribution (chapitre, article) dans un ouvrage collectif	NOM année, p.	NOM, Initiale du prénom, année, « Titre de la contribution », in Initiale du prénom et nom [majuscule seulement à l'initiale] de l'éditeur scientifique (ed.), Titre de l'ouvrage collectif, Lieu d'édition, pages de la contribution.
À un éditeur scientifique	SCHEPENS 1997, p. 166	SCHEPENS, G. 1997, « Jacoby's <i>FGrHist</i> : Problems, Methods, Prospects », in G. Most (ed.), <i>Collecting Fragments. Fragmente sammeln</i> , Göttingen, p. 144-172.
À deux éditeurs scientifiques	THOMPSON 2000, p.80	THOMPSON, D. 2000, « Athenaeus in his Egyptian Context », in D. Braund, J. Wilkins (ed.), <i>Athenaeus and his World. Reading Greek Culture in the Roman Empire</i> , Exeter, p. 77-84. Ou : in BRAUND, WILKINS 2000, p. 77-84.
Article de revue	NOM année, p.	NOM, Initiale du prénom, année, « Titre de l'article », Titre de la revue Numéro (en chiffres arabes), pages de l'article.
	DUCAT 2017, p.	DUCAT, J. 2017, « Du caractère "mixte" du régime spartiate », <i>Ktèma</i> 42, p. 251-269.
Entrée d'encyclopédie savante	NOM année, col. (ou p.)	NOM, Initiale du prénom, année, s. v. Titre de l'entrée, Titre de l'encyclopédie Tome, colonnes ou pages de l'entrée.
	JESSEN 1913	JESSEN, O., 1913, s. v. Helios, <i>RE</i> VIII, col. 58-93.
Compte rendu	NOM année	NOM, Initiale du prénom, année, [compte rendu sur/review on/recensione a] Auteur, Titre, Lieu et date du livre recensé, Titre de la revue Numéro (en chiffres arabes), pages du compte rendu.
	ROSCHER 1941	ROSCHER, W. 1941, [compte rendu sur] A. Fuchs, <i>Quaestiones de libris Xenophonteis de republica</i>

		<i>Lacedaemoniorum et de republica Atheniensium,</i> Leipzig, 1938, GGA 42, p. 409-424.
--	--	--

Consignes aux responsables de dossiers

Des dossiers d'articles peuvent être proposés par un ou plusieurs responsables scientifiques. Ces responsables doivent avoir relu les articles et avoir contrôlé qu'ils respectaient les « consignes aux auteurs », y compris en ce qui concerne l'anonymat (l'absence du nom de l'auteur tant dans le fichier du manuscrit que dans les propriétés du fichier).

Ils peuvent rédiger une introduction, destinée à être publiée dans la revue.

Ils sont priés d'adresser à la direction de la revue :

- 1) un fichier word incluant la liste des articles (dans l'ordre de publication souhaité, le cas échéant) sans le nom des auteurs et avec le résumé français (qui aura été extrait de chaque fichier d'article)
- 2) un fichier word incluant la liste des articles avec le nom des auteurs, leur éventuelle institution de rattachement et leur adresse électronique
- 3) un fichier de présentation du dossier (problématique, thématique spécifique) en 8 lignes maximum à destination du comité de rédaction
- 4) les fichiers word et pdf de chaque article relu et anonymisé.

Les articles composant un dossier sont, comme les autres, individuellement soumis à une double expertise anonyme. L'acceptation de principe d'un dossier par la directrice de la revue se fonde sur sa conformité à la politique éditoriale de la revue et n'entraîne pas en soi l'acceptation finale de la totalité des articles.